

Le 26 octobre 2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

**Monsieur le Ministre du Travail, de
l'Emploi et de la Santé**
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Canton d'Arras Nord

Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe Nord

Canton d'Arras Sud

Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud
Avesnes sur Helpe Sud

Canton d'Avesnes

Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes
Avesnes

Canton de Valenciennes

Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes
Valenciennes

Canton de Cambrai

Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai
Cambrai

Canton de Denain

Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain
Denain

Objet : Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Ministre,

A la suite des organismes mutualistes et des différents acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, je vous demande de revenir sur le doublement de taxe spéciale (TSCA) touchant les conventions d'assurance santé solidaires et responsables.

En effet, cette mesure compromet durablement la possibilité pour nos concitoyens les plus fragiles d'accéder aux soins.

Elle est d'autant plus injuste qu'elle ponctionne l'ensemble des ménages, notamment les plus modestes, à hauteur de 1,1 milliard en année pleine, soit 6 fois plus que la taxe provisoire touchant les revenus supérieurs à 500.000 euros.

Elle va conduire de nombreux ménages à renoncer à toute couverture santé complémentaire, alors même qu'une part de plus en plus importante de l'assurance maladie repose sur ce dispositif.

L'annonce du relèvement de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ne vient en rien compenser cette taxe supplémentaire. Au contraire, le coût de l'ACS étant déjà supporté par les mutuelles, son augmentation ne fera que renchérir encore le prix des couvertures santé.

C'est pourquoi, je vous demande d'agir au plus vite, afin de revenir sur ces mesures qui ne représentent pas une solution pérenne et juste face au déséquilibre de nos finances publiques.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE | 03 27 57 01 57 | 03 27 57 05 10

www.perat.fr < contact-depute@perat.fr

Quartier d'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP